

**Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique**

Eaux - Environnement - Hygiène Alimentaire - Biologie Vétérinaire et Végétale

Quartier La Favorite - BP 628 - 97261 Fort-de-France Cédex - Tél : 0596 71 34 52 - Fax : 0596 71 33 50

Mail : lta@collectivitedemartinique.mq

Agréments ministériels : Santé Publique, Environnement, Agriculture DGAL (portées détaillées des agréments disponibles sur demande)

Membre du RAEMA, d'AGLAE et du BIPEA

**Numéro Echantillon :** H\_E\_19.20.3  
**Type d'échantillon :** Eau de réseau  
**Critère(s) réglementaire(s) ou spécification(s) :** Eaux DCH : arrêté du 11/01/07  
**Origine du prélèvement :** Ravine Vilaine - 163  
**Localisation :** Rivière Blanche et Bouliki  
**Date de prélèvement :** 06/01/2019 20:00 **Préleveur :** Demandeur  
**Date de réception :** 07/01/2019 11:30

(Les résultats et les commentaires ne concernent que l'échantillon soumis à l'analyse)

**Résultats micro polluants organiques (date de début d'analyse : 16/01/2019 12:15)**

Paramètre mesuré	Résultats	Critères réglementaires ou spécifications	Méthodes d'analyses
* Chlordecone (CAS 143-50-0)	<0.01 µg/l	0,1	(6) MPO-MO.05/13 v00 selon ISO 27108

(6) : LQ = 0,01 µg/L / Extraction SPME / Analyse par GC MS MS / Rendement d'extraction communiqué sur demande

**Déclaration de conformité :** Respect des valeurs réglementaires ou des spécifications pour les paramètres mesurés



ESSAIS  
(e) : estimation des petits nombres.

Les incertitudes des analyses sont communiquées sur demande.

Les critères réglementaires ou spécifications entre crochets [ ] correspondent à des valeurs recommandées ; Les autres sont des valeurs impératives.

Pour déclarer la conformité ou non à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat, sauf pour les analyses repérées par le signe #, pour lesquelles le résultat final correspond au résultat brut retranché de l'incertitude de mesure.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole \*

La déclaration de conformité n'est couverte par l'accréditation que si l'ensemble des résultats possédant un critère ou une spécification sont convertis par l'accréditation.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Il comporte 9 pages  
Page 4 sur 9

C. CHABANEIX

Responsable Unité des Micropolluants